



PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE  
PRÉFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Alimentation

Pôle sécurité sanitaire de la production des végétaux

5 rue Françoise Giroud - CS 67516  
44275 NANTES Cedex 2

Fax : 02 72 74 71 49

Réf : JNDC / SH - 2020 - 300

Dossier suivi par :  
Stéphanie HUDE 02.72.74.71.22

Objet : Agrément des conseillers, distributeurs, applicateurs  
de produits phytopharmaceutiques

Courriel :  
sral-agrements-phyto.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

**AGREMENT POUR LA DISTRIBUTION, LE CONSEIL, ET L'APPLICATION  
EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- Vu les articles L. 254-1, L. 254-2, L.254-3, R.254-15 à R.254-18 du code rural et de la pêche maritime relatifs au conseil, à la mise sur le marché, l'application et la distribution des produits phytopharmaceutiques*

**l'organisme      MR BRICOLAGE (BRICO CHOLET)**

domicilié à      **Rue Sorel Tracy  
ZAC de l'Ecuyère  
49300 CHOLET**

est agréé sous le numéro d'immatriculation : **4900034**

pour effectuer son(es) activité(s) :

**- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels.**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Fait à NANTES, le 20 avril 2020

Po/Le Directeur Régional de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt,  
Le Directeur Adjoint,

Arnaud MILLEMANN